Image not found or type unknown

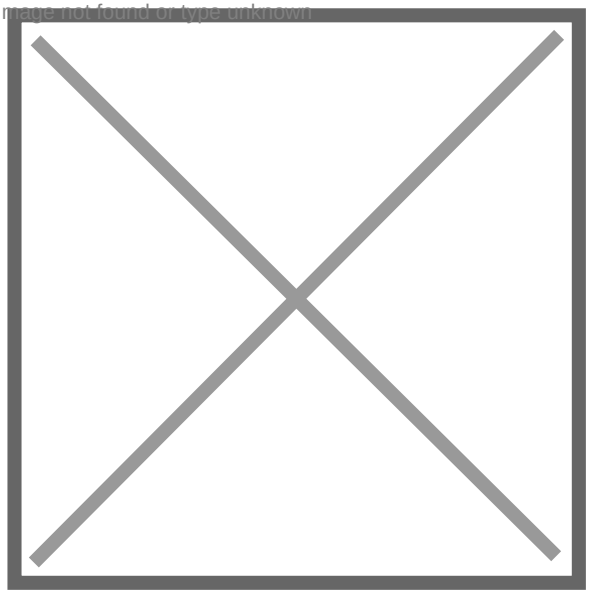

Remplacer un cdi temps partiel par un cdd temps complet

Par **Robin99**, le **14/07/2014** à **21:54**

Bonjour,
Je suis embauché depuis 4 mois en CDD à temps partiel pour remplacer une employée en CDI partie en congé maternité
qui est aussi à temps partiel (90%). A présent, je vais la remplacer pendant son congé parental. Un avenant au contrat va donc être fait et le motif du contrat ne sera plus "remplacement pendant le congé maternité de Mme X" mais "remplacement pendant le congé parental de Mme X"
Question: est il possible de demander un temps complet (100%) pour mon CDD (sachant que la volume de travail le justifie) ?
Merci par avance pour vos réponses.
Cordialement,
Robin

Par **moisse**, le **17/07/2014** à **19:04**

Bonjour,
L'employeur sensé n'acceptera pas cette démarche qui va lui retomber dessus, ne serait-ce qu'au retour de la salariée en question.
Surtout que si le volume de travail le justifie, il dispose du volant nécessaire d'heures complémentaires, donc non majorées, pour exécuter le volume excédentaire.

Par **Lag0**, le **17/07/2014** à **19:07**

[citation]Surtout que si le volume de travail le justifie, il dispose du volant nécessaire d'heures complémentaires, donc non majorées, pour exécuter le volume excédentaire.[/citation]
Bonjour,
Attention, l'usage d'heures complémentaires ne peut toutefois pas porter le temps de travail à la valeur du temps plein. Il faut donc que cela reste au dessous des 35 heures.

Par **moisse**, le **18/07/2014** à **07:53**

C'est pour cela que je suis resté dans la fourchette autorisée, à savoir 10% du temps de travail, ce qui conduit à 99% d'un ETP.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés